



Humanitaire

Enjeux, pratiques, débats

18 | Printemps 2008
Zoé l'équation fatale

Quand la complexité rencontre l'amateurisme

Pierre Micheletti



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/humanitaire/175>

ISBN : 978-2-918362-36-4

ISSN : 2105-2522

Éditeur

Médecins du Monde

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2008

ISSN : 1624-4184

Référence électronique

Pierre Micheletti, « Quand la complexité rencontre l'amateurisme », *Humanitaire* [En ligne], 18 | Printemps 2008, mis en ligne le 06 octobre 2009, consulté le 24 octobre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/humanitaire/175>

Ce document a été généré automatiquement le 24 octobre 2022.

Tous droits réservés

Quand la complexité rencontre l'amateurisme

Pierre Micheletti

- 1 **Les mésaventures de l'Arche de Zoé, dont les turbulences ont éclaté à l'automne 2007, constitueront un véritable cas d'école pour les générations futures qui s'engageront dans des actions de solidarité internationale d'urgence.**
- 2 Au mois d'octobre 2007, éclate cette « affaire » qui conduisit à l'arrestation de six de ses membres dont le président. Ils s'apprêtaient à extraire du continent africain cent trois enfants pris en charge par cette association à la frontière entre le Tchad et le Darfour et ce, au détriment de toutes les règles légales de protection de l'enfance et avec un amateurisme stupéfiant.
- 3 L'issue de cette situation résulte d'une conjonction de facteurs. Elle puise son origine dans des sources diverses : pour partie sur le terrain au Tchad et au Darfour, pour partie en France. Elle mêle des protagonistes dont les mobiles, les compétences et les comportements ont abouti à une sorte d'équation fatale. Les grands perdants sont la crédibilité des ONG et peut-être notre capacité de déploiement au Darfour voire en Afrique de l'Ouest.
- 4 Globalement c'est lors de deux reportages télévisés réalisés par des journalistes associés à cette opération que la capacité de cette association à réaliser une prise en charge médico-psycho-sociale digne de ce nom est prise en défaut de manière accablante. Aucune preuve non plus n'est apportée sur le statut d'orphelin des enfants, ou sur leur origine géographique.
- 5 Beaucoup a été dit et écrit sur cette affaire. Au terme d'une procédure expéditive au Tchad, elle s'est soldée par la condamnation à huit ans de travaux forcés des six volontaires français puis à leur transfert sur le territoire français. Fin janvier 2008 le tribunal de Créteil a commué la peine prononcée au Tchad en huit ans de prison pour l'ensemble des accusés. Il s'agit d'un jugement sur la forme. Le tribunal a en effet estimé « qu'il n'avait pas le pouvoir de rejuger les faits, d'apprécier la culpabilité des condamnés ou l'opportunité des sanctions prononcées par la juridiction étrangère »¹.

Ce jugement laisse dubitatif sur l'analyse de fond, et laisse en suspens les atteintes au droit international dont cette affaire témoigne.

- 6 On attendait de la justice française, en complément de la procédure réalisée au Tchad, de déterminer précisément les différents niveaux de responsabilités (entre les organisateurs de cette opération, les volontaires qui, de bonne foi, se sont prêtés à ce projet), les complicités que la mise en œuvre de cette action laisse supposer ainsi que des liens éventuels avec des commanditaires qui seraient restés dans l'ombre.
- 7 Il est difficile, en effet, de ne pas voir dans les événements des ramifications complexes, car tout au long de cette aventure affligeante se multiplient les zones d'ombre :
 - pourquoi avoir utilisé sur le terrain un nom de couverture au travers de l'association Children Rescue ?
 - qui (personnes et institutions) compose exactement le conseil d'administration de l'Arche de Zoé ?
 - quel a été le niveau d'information des différents ministères concernés ? En particulier, le ministère des Affaires étrangères était-il au courant ?
 - comment a-t-il été possible d'organiser de manière relativement confidentielle la préparation d'une telle opération dans l'est du Tchad ? Qui a permis et favorisé l'atterrissage d'un avion gros porteur à quelques centaines de mètres d'une base militaire française dont le mandat est de participer à la sécurité globale de cette région ainsi qu'à la surveillance de la zone frontière d'avec le Darfour tout proche ?
- 8 L'affaire de l'Arche de Zoé soulève des questions de nature différente : la lecture qui est faite de la situation humanitaire au Darfour et de l'analyse de ses déterminants, la question des modalités de la présence militaire au Tchad, la gestion politique de ce dossier par le gouvernement français et plus globalement la question des représentations croisées de l'intervention humanitaire française en Afrique comme de la perception, par les Africains, de nos modalités de travail sur leur continent.
- 9 Cette aventure aurait pu connaître un déroulement et une issue différents si les responsables de l'Arche de Zoé avaient clairement exprimé à leurs collaborateurs tchadiens le projet exact qu'ils entendaient mener à bien à l'égard des enfants. Un flou manifeste apparaît quant à l'origine géographique des cent trois enfants sur le point d'être exfiltrés du pays. Cela peut s'expliquer par le « recrutement » approximatif de certains enfants, par la volonté délibérée de soutenir certaines des familles, puisque le projet consistait officiellement à accueillir de façon transitoire ces enfants et à leur donner une chance supplémentaire au travers d'un soutien à leur scolarité.
- 10 De ce fait les approximations des « chercheurs d'orphelins » minimisaient les conséquences de leur action. C'est très différentes qu'elles sont apparues au personnel tchadien le soir de l'annonce, devant la caméra de M6, du projet réel. On a alors pu mesurer, en images, le désarroi et la peur qui ont saisi les personnels africains. Soudainement ils prenaient la mesure des implications de leur complicité. Images qui participent à traduire l'étendue de la forfaiture. Dans un raccourci télévisuel saisissant, on a alors pu mesurer concrètement l'asymétrie dans la prise de risque entre des humanitaires, de passage, et le personnel local. C'est l'un des enseignements qu'il nous faudra collectivement méditer. Mais ce n'est pas le seul.
- 11 A l'heure où nous mettons sous presse, nous apprenons que les six membres de l'Arche de Zoé ont été graciés par le président tchadien et donc libérés des différentes prisons françaises dans lesquelles ils se trouvaient. Ce « rebondissement attendu » ne change

rien aux questions de fond ni aux interrogations que cette affaire suscite et qui font en partie l'objet de ce numéro. Parions néanmoins que la parole désormais libre des membres de l'association – sous réserve des autres procédures les concernant devant les juridictions françaises – nourrira encore dans les prochains mois la polémique qu'ils ont provoquée, entraînant avec eux la communauté des humanitaires.

NOTES

1. *Le Monde*, 30 janvier 2008
-

RÉSUMÉS

Les mésaventures de l'Arche de Zoé, dont les turbulences ont éclaté à l'automne 2007, constitueront un véritable cas d'école pour les générations futures qui s'engageront dans des actions de solidarité internationale d'urgence. Au mois d'octobre 2007, éclate cette « affaire » qui conduisit à l'arrestation de six de ses membres dont le président. Ils s'apprêtaient à extraire du continent africain cent trois enfants pris en charge par cette association à la frontière entre le Tchad et le Darfour et ce, au détriment de toutes les règles légales de protection de l'enfance et avec un amateurisme stupéfiant.

INDEX

Mots-clés : Action humanitaire, Arche de Zoé, Droit

Index géographique : Afrique, Soudan, Tchad

AUTEUR

PIERRE MICHELETTI

Président de Médecins du Monde